

Agde, le 8 février 2015

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 AVRIL 2015
COMITE DE QUARTIER « GRAU /TAMARISSIERE »**

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie Quotidienne :

G01/03/15 : Chemin de la Cossarde, les miroirs positionnés face au n° 5bis et 16 T, présentent des traces d'infiltration d'eau. Ces miroirs sont-ils garantis ?

Réponse :

Ces miroirs ont été achetés par les particuliers qui en ont fait la demande. Ils devaient être garantis au moment de l'achat et il appartient aux propriétaires de voir avec leur fournisseur si la garantie est toujours valable. La Ville n'a assuré que la pose de ces installations.

G02/03/15 : Il serait souhaitable d'observer une plus grande rigueur concernant l'affichage des permis de construire.

Réponse :

Votre observation relative à l'affichage des permis de construire a été enregistrée par les services et un suivi sera fait par la police de l'Urbanisme.

G03/03/15 : Nous recevons de nombreuses réclamations de promeneurs, indignés de la fermeture du W.C Public de la plage de Saint Vincent. Suite à réclamations, il a fonctionné pendant une huitaine de jours, et affiche « hors service » depuis 3 semaines environ.

Réponse :

Un contrôle a été effectué le 24 mars et ces toilettes publiques fonctionnent sans aucun problème.

G04/03/15 : Au carrefour du chemin de Baluffe/chemin des Abreuvoirs, un « nid de poule » s'est creusé à côté de deux interventions précédentes. Dommage que l'enrobé n'ait pas été fait en arrondi dès la première intervention pour en éviter une deuxième ?

Réponse :

La régie voirie a enregistré la demande de réfection de la chaussée. Les travaux seront effectués sous quinze jours.

G05/03/15 : Bien sûr, quelques parkings sont réalisés, mais le nombre de J 11 posés contribue à diminuer les places de stationnement pour des raisons qui ne sont pas toujours évidentes : (Guiraudette, Saint Vincent, Cossarde, Lavandin, Beaulieu)

Réponse :

La mise en place de balises J11 est subordonnée à l'avis des services techniques municipaux. La mise en place de ce mobilier urbain n'est autorisée que dans le cas de problèmes avérés (difficultés liées à la visibilité, problèmes d'espaces, etc...).

G06/03/15 : A notre demande, un J 11 avait été enlevé au début du chemin des Abreuvoirs. Lors de travaux de restauration, il y a presque un an, il a été remplacé. Peut-on à nouveau l'enlever ?

Réponse :

La balisette J11 a été enlevée par les services municipaux.

G07/03/15 : Au carrefour du chemin des Abreuvoirs/chemin des Trières, une plaque de nom de rue (chemin des Trières) avait été placée il y a quelques semaines. Nous avons constaté que cette plaque avait disparue et une petite plaque à demi effacée indique « début du chemin des Abreuvoirs » Est-ce volontaire ? Est-ce du vandalisme ?

Réponse :

La plaque de rue a été repositionnée à l'angle du chemin des Trières et du chemin des Abreuvoirs.

G08/03/15 : Certaines personnes soulèvent le problème des chenilles processionnaires qui commencent à envahir nos jardins. En effet, les pins sont remplis de cocons, et ces petites chenilles dangereuses pour l'homme et les animaux (chats et chiens) pullulent dans les jardins. Il serait souhaitable que la mairie, par voie de presse ou tout autre moyen à sa disposition, informe la population des dangers et des traitements à faire sur les arbres.

Réponse :

Le service espaces verts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée va transmettre au service Communication de la Ville les éléments techniques sur les traitements à engager pour le traitement des chenilles processionnaires afin d'en informer les administrés.

G09/03/15 : En raison des premières rencontres avec les moustiques et les moustiques tigres, les habitants de notre quartier se demandent à quelle date va commencer la campagne de démoustication, car ils ont en mémoire le mauvais souvenir pour l'année 2014....

Réponse :

L'intervention de l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) n'a pas encore été arrêtée. Les décisions seront prises en fonction de la météorologie.

G10/03/15 : Serait-il possible que le service d'entretien des voiries rebouche les nombreux trous dans la chaussée, notamment chemin de la Charrue, de la baie de l'Amitié, du Grand Quist, et Avenue du Littoral prolongée face au restaurant « Les Voiles ». Les habitants de cette partie du quartier se plaignent également de l'état de malpropreté de la voirie, due à l'absence de passage de la balayeuse.

Réponse :

Des instructions ont été données au responsable de la régie voirie afin que le nécessaire soit réalisé sous quinzaine. En ce qui concerne la propreté dans le secteur de l'avenue du Littoral prolongé, les services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ont été informés de la situation et il leur a été demandé d'y porter une attention particulière.

G11/03/15 : Avez-vous en projet de matérialiser une piste cyclable sur le chemin des Dunes qui relierait la piscine à la plage ? La voie douce, délimitée par les palmiers et les blocs de pierre (qu'il serait bon de continuer jusqu'au restaurant « Les Vagues »), met les piétons en sécurité mais ne suffit pas à organiser et à sécuriser le flot d'usagers de tout genre ! En raison de sa grande fréquentation le chemin des Dunes est très dangereux lors du week-end et de la saison estivale.

Réponse :

La piste cyclable du chemin des Dunes est déjà identifiée comme une voie douce. Il n'est pas envisageable de créer une piste supplémentaire qui empièterait sur la chaussée. La piste existante sera refaite dans le cadre de futurs travaux d'assainissement (schéma directeur d'assainissement).

G12/03/15 : De nombreux riverains se demandent si « la mare aux canards » située en bas du chemin du camping va être nettoyée et aménagée ? Car c'est un lieu de promenade très fréquenté tout au long de l'année.

Réponse :

Un curage à l'aide d'engins mécaniques sera programmé avant la saison 2015. Cette mare qui est maintenant raccordée à un poste de refoulement des eaux pluviales sert de bassin tampon en cas d'intempéries, et il est très important de la conserver.

G13/03/15 : La plaque de rue indiquant chemin de la Roselière, manque toujours au croisement route de Rochelongue / chemin de la Roselière.

Réponse :

Les services de la voirie vont installer sous quinze jours la plaque de rue manquante à l'angle du chemin de la Roselière et de la route de Rochelongue.

G14/03/15 : Suite à notre demande du 26/01/15, M. POUJOL devait démolir sous huit jours le toboggan aquatique construit sur une parcelle en zone 2NAaR, avant l'envoi d'un procès-verbal d'infraction au Parquet. La procédure a-t-elle suivi son cours, et peut-on s'attendre à une issue favorable ?

Réponse :

Un procès-verbal a été dressé et transmis au Parquet le 19 février 2015. L'issue de cette affaire dépend du jugement du Tribunal.

G15/03/15 : On nous signale un nouvel élargissement du trottoir, en guise de terrasse, du restaurant « Le Méditerranée » sur l'Avenue de Saint Vincent ? Ces nouveaux travaux ne risquent-ils pas de gêner, encore un peu plus, la circulation déjà très dense en période estivale au retour de la plage ?

Réponse :

Le service des Droits de Place avait rencontré l'exploitant de ce commerce au début des travaux, et il lui avait été précisé qu'aucune extension ne serait tolérée. Un contrôle a été effectué le 20 mars, la terrasse actuelle est bien dans la limite de la précédente, seules des lames de bois ont été remplacées.

Sécurité :

Présenté par Luc LAROSE

Mise en fourrière : Impasse du Cacatois

Accidents : Avenue de Saint Vincent, Chemin du Sucre.

Incendies : Feu de péniche, feu accidentel d'un mobil home.

Cambriolages ou tentatives : Rue du Chevreuil.

Dégradations : La Tamarissière.

Problèmes de voisinage : Grau d'Agde.

Squats SDF : Rue des 3 pins

Dépôts de végétaux : Chemin du Grand Quist.

Vol : rue du Chevreuil boulo-drome du Grau d'Agde.

Gérard AZEMA, responsable du service des espaces verts au sein de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, informe les représentants du comité de quartier qu'un nouveau procédé est mis en place pour l'élimination des chenilles processionnaires :

- **L'écopiège et le piège à phéromone :** sont des méthodes de lutttes respectueuses de l'environnement de plus en plus utilisées par les municipalités, les collectivités et les particuliers pour le traitement et l'éradication de la chenille processionnaire du pin et du chêne.
- **Nichoirs à mésange :** est un complément contre la chenille processionnaire du pin. Pour compléter et accroître la réussite de votre lutte alternative par écopiège et piège à phéromones, il est utile de sédentariser les mésanges sur les lieux d'infestation.

Luc Lognos rajoute après analyse de la consultation du Chemin du Grand Quist concernant l'abattage de l'arbre, 60% des réponses y sont défavorables.

Doléances du comité de quartier en cours de séance

CQ : Le panneau STOP positionné à l'angle de l'Avenue François Mas et Avenue Saint Vincent est mal positionné.

CQ : Rue des 4 Vents, il y des trous à boucher suite à l'enlèvement de souches d'arbres.

CQ : Le permis déposé au sein du service de l'urbanisme pour la résidence « Le Clos du Lavandin » ne correspond pas à la réalité.

CQ : Pouvez-vous demander à ce que les panneaux d'affichage des permis de construire soient bien positionnés pour chaque construction ?

B - GRANDS TRAVAUX

Présenté par Didier SAIGNES

Information relative à la nouvelle facturation été/hiver de l'eau potable

Présenté par Didier SAIGNES

Programme de renouvellement contractuel des réseaux

Tous les ans, afin de garantir dans le temps le meilleur des services publics, un plan de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement est initié.

Cette année, différents chantiers seront lancés dans les rues suivantes :

- rue basse en centre-ville (eau potable)
- avenue des lavandières (eau potable)
- le syphon du port Ambonne (eau potable)
- l'avenue du port Ambonne au village naturiste (eau potable)
- la rue de Montée de Joly (eau potable et eaux usées pour partie)
- la rue du Mont St Loup dans sa partie comprise (eau potable et assainissement) entre la rue du Châteaudun et la rue Barthélémy Rigal

D'autres chantiers seront lancés dans le courant du second et troisième trimestre 2015 en fonction des diagnostics lancés sur les canalisations.

Le montant total des travaux sur un exercice s'évalue à 500 000€.

Présenté par Didier SAIGNES

Opportunité d'intégration au domaine public du passage des boutiques

La rénovation du passage des Boutiques au Grau d'Agde a été demandée en début d'année par l'ensemble des copropriétaires de ce secteur sous la responsabilité de leur syndic. Suite à un rendez-vous sur site, un principe d'aménagement a été validé en commission de pôle le 12 février dernier pour pouvoir terminer et chiffrer l'étude en cours.

Les éléments retenus pour le réaménagement de ce passage sont :

1. Traiter la surface du passage avec un revêtement en corrélation avec la place des Muriers et le Quai (type basalte) sous réserve de la réception de la mise en conformité des réseaux de la copropriété.
2. Proposer une harmonisation des façades en application de la charte graphique validée pour la requalification du Front de Mer.
3. Couvrir le passage avec une structure aluminium (deux choix possibles : voûte ou droite avec verrière)
4. éclairer le passage sous structure.

Le montant des travaux estimés sont :

- 42 000 € T.T.C pour le pavage du passage
- 78 000 € T.T.C pour la verrière
- 12 456€ T.T.C pour l'éclairage

Le montant global estimé est de 132 500€ T.T.C à charge de la commune sous réserve de l'arbitrage des élus.

La mise en conformité des façades est à la charge des propriétaires, sur la base du volontariat, de dépôt de permis de construire ou permis d'aménager et de mutation de propriété.

Présenté par Frédéric TOOS

Présentation de la phase 3 de la rénovation de l'église de Notre Dame de l'Agenouillade

L'église Notre Dame de l'Agenouillade, construite en 1583 a énormément souffert au fil du temps d'un manque d'entretien et de réparations sérieuses.

Depuis 2012, un vaste chantier de restauration a donc été entrepris pour un montant total de 800 000 € T.T.C.

Une première partie des travaux a consisté à la sécurisation du site, à la réhabilitation de la toiture, des sols et traitement des murs, mais principalement à résoudre les problèmes de pression hydraulique.

Des fouilles ont été mises en valeur et un espace « Muséographie » est en cours de création afin de retracer l'histoire du site.

Depuis le début de l'année, le chantier actuellement en cours consiste à la réfection des murs et du plafond de la nef.

Ce vaste programme de réhabilitation devrait s'achever en 2016 par les travaux de restauration des chapelles.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, M BANCAREL, M SAIGNES, M TOOS, M LOGNOS, M HERAL, M LAROSE, M AZEMA, M DURBAN.

Représentants du comité de quartier :

Présents : AMIEL Jean-Louis, BETHUNE Jean Jacques, CAVAILLES Jean Pierre, CHOUFFOT Jean, ESTEVE Jacques, GIBELLO Robert, MAHUL Jean Paul, MONERRIZ Anne, MOTARD Jacques, PACULL Jean, PRUNET Jean Claude, RUIZ Sandie, SIMONIN Joëlle, SOULLIART François, SUAU Roger, VANRAET Florence, VINCENT Joël.